

**UPPL**

UNITÉ DE PSYCHOPATHOLOGIE LÉGALE

## ÉVALUATIONS SPÉCIALISÉES

**AVIS SPÉCIALISÉS À  
LA DEMANDE DES AUTORITÉS  
JUDICIAIRES POUR LES  
AUTEURS D'INFRACTIONS  
À CARACTÈRE SEXUEL**



## SERVICE D'ÉVALUATIONS SPÉCIALISÉES

Les missions d'avis confiées à l'UPPL sont définies par l'Accord de coopération Justice/Santé du 8 octobre 1998 et ont pour objectif d'améliorer la prise en charge et le traitement des délinquants sexuels.

Le service d'évaluations spécialisées réalise des :

- Avis motivés à la demande des tribunaux dans le cadre de sursis probatoires
- Avis à la demande des chambres de protection sociale dans le cadre de l'aménagement de conditions
- Examens médico-psychologiques de mineurs à la demande des tribunaux de la jeunesse

Ces évaluations sont toujours réalisées par minimum 2 experts, selon le modèle développé par l'UPPL et dans un délais de 3 mois

(cas exceptionnels : 1 mois - examens médico-psychologiques : 6 mois)

Rencontre de l'intéressé le plus proche possible de son domicile ou en prison.

Les évaluations portent sur :

- la faisabilité d'un traitement
- une analyse de la dangerosité
- les conditions de réduction du risque

Les demandes sont à adresser à Julien Lagneaux, Directeur de l'UPPL.

CONTACT: Unité de Psychopathologie Légale (asbl) - Service d'évaluations spécialisées Rue Despars 92, 7500 Tournai  
Tel : +32(0)69 888 333 Fax: +32(0)69 888 334 Email: [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be) Site : [www.uppl.be](http://www.uppl.be)

DIRECTEUR | Julien Lagneaux

SECRETAIRES | Elodie Martin  
Amandine Lagneau

EXPERTS  
Michel-Henri Martin | Christophe Kinet  
Jean-Marc Verdebout | Donatien Macquet  
Marie-Hélène Plaëte | Vanessa Milazzo  
Jessica Thiry | Clément Laloy  
Luca Carruana | Audrey Laterza  
Dorothee Rousseau | Barbara Sneepers  
Bernard Pihet | Julien Lagneaux  
Marc Malempré

**UPPL**  
UNITÉ DE PSYCHOPATHOLOGIE LÉGALE